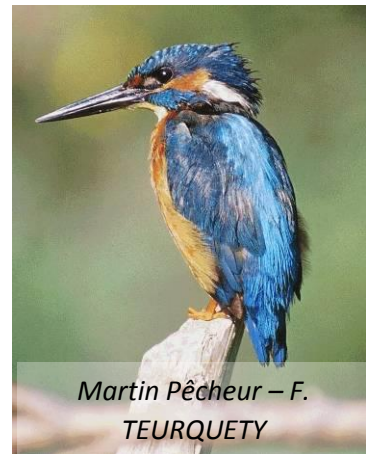
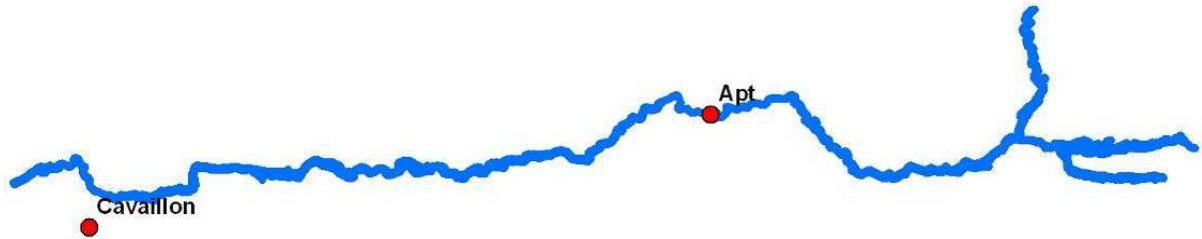




Site Natura 2000 « Le Calavon et l'Enchrème » FR 9301587

Charte Natura 2000



Parc Naturel Régional du Luberon



Sommaire

1	LA CHARTE NATURA 2000 : ÉLÉMENT DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	6
1.1	LE RESEAU NATURA 2000	6
1.2	1.2. LA CHARTE NATURA 2000	6
1.2.1	Quels avantages ?	6
1.2.2	Qui peut adhérer à une Charte Natura 2000 ?	7
1.2.3	Durée de validité de la Charte	7
2	LE SITE NATURA 2000 « LE CALAVON ET L'ENCREME » (FR9301587)	8
2.1	PRESENTATION GENERALE DU SITE	8
2.2	LE PATRIMOINE NATUREL	10
2.2.1	Habitat d'intérêt communautaire	10
2.2.2	Espèces végétales d'intérêt communautaire	14
2.2.3	Espèces animales d'intérêt communautaire	14
2.3	INTERDEPENDANCES ENTRE HABITATS ET ESPECES	17
3	ETAT DE CONSERVATION DU SITE (RICHESSSE ET FONCTIONNALITE)	19
4	LES ENJEUX DE CONSERVATION	20
4.1	LES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS NATURELS	20
4.2	LES ENJEUX CONCERNANT LES ESPECES	23
5	LES OBJECTIFS DE CONSERVATION	26
6	LA GESTION DU SITE	28
6.1	OBJECTIFS DE GESTION	28
6.2	LES ACTIONS	29
6.3	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERIQUES ET SPECIFIQUES A CHAQUE GRAND TYPE DE MILIEUX	30
6.3.1	FICHE 1 : Engagements et recommandations généraux pour tous types de milieux	30
6.3.2	FICHE 2 : Milieux aquatiques	33
6.3.3	FICHE 3 : Milieux forestiers	35
6.3.4	FICHE 4 : Milieux ouverts et semi-ouverts	37
6.3.5	FICHE 5 : Milieux rupestres	39
6.3.6	FICHE 6 : Engagements et recommandations généraux pour les activités	40
6.3.7	FICHE 7 : Activités de chasse	43
6.3.8	FICHE 8 : Activités de pêche	45
6.3.9	FICHE 9 : Randonnée pédestre et équestre, VTT,...	47
6.3.10	FICHE 10 : Escalade	49
6.3.11	FICHE 11 : Activité motorisée	50

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème ».....	9
--	---

Liste des tableaux

Tableau 1 : Interdépendance entre Habitats naturels et Espèces d'intérêt communautaire.....	18
Tableau 2 : Synthèse de l'état et de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire ..	22
Tableau 3 : Synthèse de l'état et de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire ...	25
Tableau 4 : Synthèse des objectifs et sous objectifs de conservation.....	27
Tableau 5 : Récapitulatif des fiches actions	29

Liste des photographies

Photo 1 : Vallée du Calavon aval d'Apt – PNRL, J. BRICHARD	8
Photo 2 : Le Calavon à l'amont immédiat d'Apt – PNRL, J. BRICHARD.....	8
Photo 3 : Tapis de Potamogeton nodosus sur le site du Plan, Oppède – PNRL, L. MICHEL	10
Photo 4 : Habitat du Paspalo-Agrostidion sur le site de La Virginière, Goult – CENPACA, D.TATIN.....	11
Photo 5 : Habitat de rivières intermittentes à dominante de saules arbustifs – Le Griffon, St Martin de Castillon – PNRL, J. BRICHARD.....	11
Photo 6 : Peupleraie blanche de La Virginière, Goult - PNRL, J.BRICHARD.....	12
Photo 7 : Pentes des Gorges de Rocquefure à Chêne vert, Apt – PNRL, J. BRICHARD	12
Photo 8 : Prairie de l'Encrème, Céreste – PNRL, G. GUENDE.....	13
Photo 9 : Terrasse sableuse de la Virginière – PNRL, J. BRICHARD.....	13
Photo 10 : Habitat rocheux - Gorges de Rocquefure, Apt – PNRL, J.BRICHARD	14
Photo 11 : Bassia laniflora – H.SIGNORET	14
Photo 12 : Castor d'europe sur le site de la Bégude, Goult – PNRL, F. PIERRARD	14
Photo 13 : Tunnel de l'ancienne voie de chemin de fer - Céreste – PNRL, J.BRICHARD.....	15
Photo 14 : Petit Rhinolophe – GCP, T. Stoecklé	15
Photo 15 : Ecrevisse à pattes blanches sur le Calavon - ASCONIT, E. FIEVET	16
Photo 16 : Canal des Viguières, Céreste - CENPACA, L. QUELIN	16
Photo 17 : Pelobate cultripède - CENPACA, D. TATIN.....	17
Photo 18 : Colonisation de la Jussie dans le lit du Calavon - La Garrigue, Oppède PNRL, J.BRICHARD	19
Photo 19 : Ripisylve du Calavon médian - PNRL, J. BRICHARD	20
Photo 20 : Prairies humides au bord de l'Encrème à Céreste – L. Mallegol	21
Photo 20 : Barbeau méridional, Calavon - Viens– Asconit Consultant.....	23
Photo 22 : Circuit sauvage de sport motorisé à la Virginière, Goult – PNRL, J. BRICHARD	28

1 LA CHARTE NATURA 2000 : ÉLÉMENT DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1.1 LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de **préserver ce patrimoine écologique** sur le long terme.

La France a opté pour une **politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les engagements de **charte Natura 2000**.

1.2 I.2. LA CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va faciliter la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs présentés au chapitre IV), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins fort que ceux d'un contrat Natura 2000.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

La charte est composée de recommandations et d'engagements relatifs aux milieux ou activités présents sur le site. Une recommandation est une orientation de gestion favorable aux espèces que le signataire de la charte est encouragé à respecter sans aucune obligation. En revanche, il est réglementairement tenu de respecter les engagements relatifs aux milieux et/ou activités concernés.

Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération.

1.2.1 QUELS AVANTAGES ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

✓ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFBVB).**

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel (c'est le cas du site Calavon-Encreme). La totalité de la TFBVB est alors exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFBVB, n'est pas exonérée.

✓ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.

✓ **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

✓ **Garantie de gestion durable des forêts.**

Une garantie de gestion durable requise dans les sites Natura 2000 en cas d'avantage fiscal (régime Monichon et/ou Impôt sur la fortune (ISF) ou de bénéfice préférentiel d'aides publiques, n'est conférée à la forêt selon l'article L.8 du code forestier, que si le propriétaire :

- Signe la **charte NATURA 2000** du site qui le concerne. Selon la charte, il s'engage à respecter le document d'objectifs, ce qui constitue la garantie que la gestion n'a pas d'effet notable sur le site. La durée de validité de la charte est de 5 ans, un PSG agréé selon l'article L.11 est valable pour toute sa durée de validité, soit entre 10 et 20 ans.
- Signe un **contrat NATURA 2000** : dans ce cas, seule la surface de la forêt soumise à la contractualisation bénéficie de la garantie de gestion durable.
- Demande au CRPF à bénéficier de l'agrément de son document de gestion en application de **l'article L.11** du code forestier. La loi forestière de juillet 2011 a prévu de simplifier les démarches administratives pour les propriétaires dont la forêt fait partie d'un zonage environnemental par l'application de l'article L.11 du code forestier. C'est le CRPF qui a la responsabilité d'estimer si les modalités de gestion proposées dans le Plan Simple de Gestion ou le Règlement Technique de Gestion sont de nature à avoir un effet notable sur le site.

1.2.2 QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion** à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, **l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.**

- ✓ **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- ✓ **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel validé par arrêté préfectoral.

1.2.3 DUREE DE VALIDITE DE LA CHARTE

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

2 LE SITE NATURA 2000 « LE CALAVON ET L'ENCREME » (FR9301587)

2.1 PRESENTATION GENERALE DU SITE

Le site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encreme », **d'une superficie de 1 000 ha**, à la particularité d'être un site lié à l'eau et aux milieux aquatiques dans un contexte méditerranéen globalement sec.

Il s'inscrit sur le territoire du Parc Naturel régional du Luberon et de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure. Il concerne deux départements : le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence. Il traverse **18 communes** qui se sont organisées en trois intercommunalités distincts.



Photo 1 : Vallée du Calavon aval d'Apt – PNRL, J. BRICHARD

Il fait partie du bassin versant du Calavon-Coulon qui fait l'objet depuis une vingtaine d'année d'une **gestion concertée** autour des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Ceci s'est traduit par la mise en place de différentes instances et outils de planification et de programmation d'actions (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrat de rivière, Programme d'Action de Prévention contre les Inondations, Commission Locale de l'Eau, Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon).

Les caractéristiques physiques et biologiques du site Natura 2000 sont étroitement dépendantes du fonctionnement de son bassin versant. Celui-ci à la particularité d'être **karstique** sur 40% de sa superficie, ce qui pénalise fortement les écoulements de surface du Calavon et sa capacité d'autoépuration. Ce dernier est d'ailleurs connu pour ses périodes d'assèchement prolongées et ses problèmes de pollution chronique.

Cours d'eau typiquement méditerranéen, proche du fonctionnement d'un oued (trop d'eau ou pas assez), le Calavon connaît des **crues torrentielles** soudaines parfois dévastatrices pour les zones urbaines d'Apt et de Cavaillon vulnérables aux inondations.

La **dynamique du cours d'eau** est étroitement associée à ces crues qui, grâce au transport solide et à l'érosion des berges, conduisent à la conquête de nouveaux espaces alluviaux par divagation du lit, et au rajeunissement des milieux naturels. L'hydromorphologie du Calavon est cependant fortement dégradée sur sa partie aval en raison principalement des activités industrielles passées d'extraction de matériaux alluvionnaires.



Photo 2 : Le Calavon à l'amont immédiat d'Apt – PNRL, J. BRICHARD

Situé entre Basse et Haute Provence, le site est au sein d'un **carrefour biogéographique** remarquable où des éléments et des cortèges floristiques d'origines très variés se croisent : éléments méditerranéens, médio-européens, montagnards, atlantiques, cosmopolites,.... La superposition ici de l'ensemble de ces éléments de différents domaines phytogéographiques, et la complexité des milieux alluviaux, conduit à une grande biodiversité.

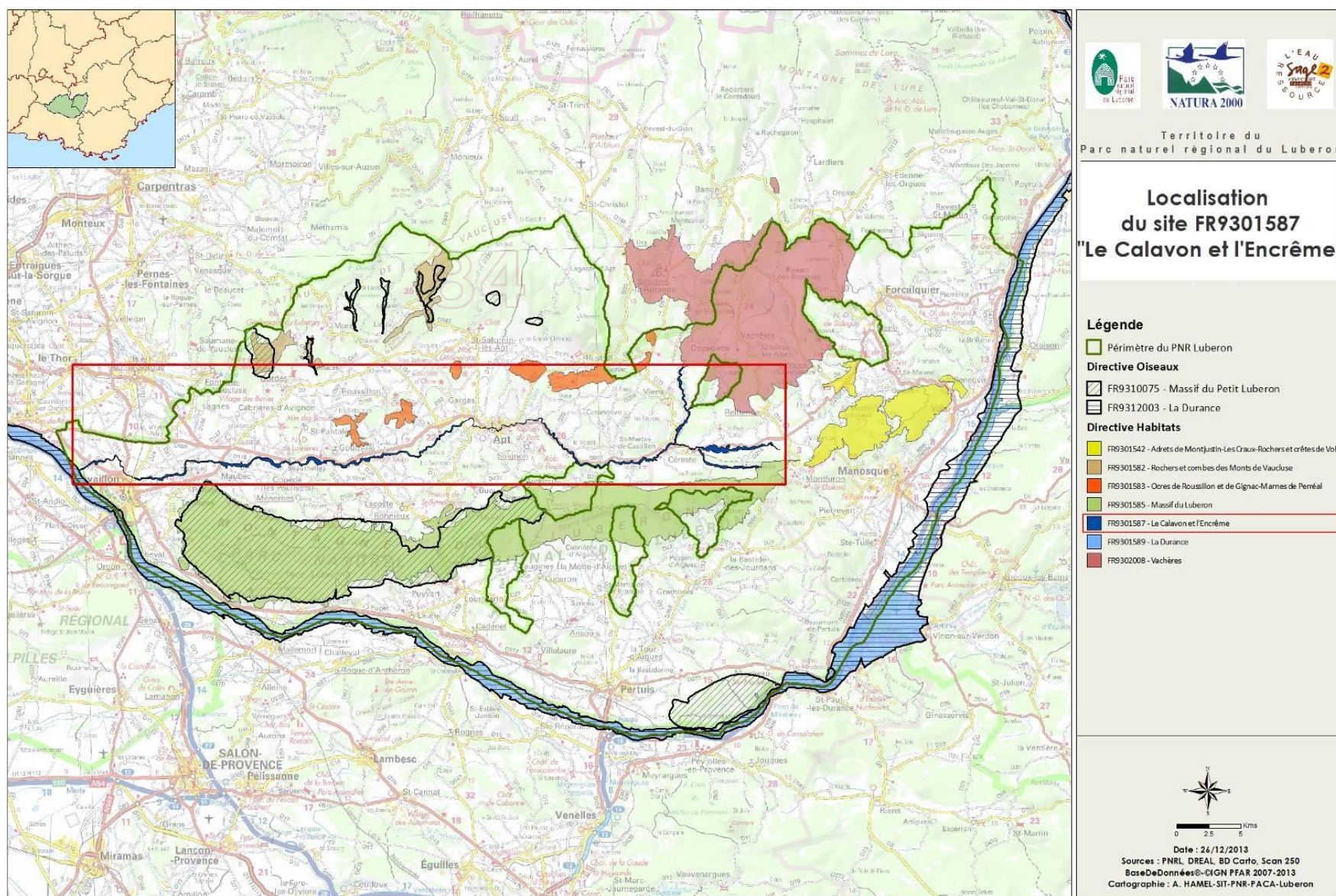


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encreme »

2.2 LE PATRIMOINE NATUREL

Il s'agit de dresser ici une synthèse des connaissances concernant **les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire**, rares ou menacés d'extinction, qui ont été étudiés pour l'élaboration du diagnostic écologique du site Natura 2000 « Le Calavon et l'Enchrène ».

2.2.1 HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

On trouve **21 habitats d'intérêt communautaire** dont 1 prioritaire qui couvrent un total de **526 ha** soit 55,49% du site Natura 2000. L'organisation et l'évolution de ces habitats sont en grande partie conditionnées, d'une part, par la dynamique des crues (82% de l'espace de mobilité du Calavon est couvert par des habitats d'intérêt communautaire) et, d'autre part, par la dynamique de la nappe phréatique. Ainsi, 8 habitats qui couvrent 361 ha (soit ~69% du site) sont des formations végétales pionnières issues d'un rajeunissement fréquent des marges du cours d'eau et donc fortement liées aux divagations du lit vif de la rivière (habitats de bancs de galets, des milieux aquatiques et rives, de peupleraies). 7 habitats qui couvrent 249 ha (soit ~ 47% du site) sont des habitats sensibles au niveau de la nappe phréatique du cours d'eau (habitats de prairies humides, de milieux aquatiques et rives, de ripisylves).

✓ **Milieux aquatiques** ($\pm$ 121 ha soit 23% des habitats d'intérêt communautaires) :

- **7220* - Les sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)**, issus de dépôts calcaires à la suite de précipitations de carbonates encroûtant des végétaux divers (mousses, algues, ...) et matériaux différents (débris ligneux,...), constituent des biosystèmes d'une grande originalité. Très ponctuel et marginal sur le Calavon, deux ensembles de ce groupement sont localisés l'un au niveau du lieu-dit les Fangas (commune de Saignon), l'autre dans la partie aval du ruisseau du Valadas (commune de Ménerbes), à sa confluence avec le Calavon.
- **3260-4 - Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes neutres à basiques et 3140-1 - Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes basiques**. Ces formations à Charas et Renoncles aquatiques présentent des exigences écologiques voisines (bonne qualité d'eau) et se rencontrent souvent simultanément. Ils sont mieux représentés en amont d'Apt, secteur historiquement épargné par les pollutions.
- **3150-1 - Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (Magnopotamion)** est un habitat ponctuel sur le Calavon uniquement représenté sur le secteur entre Les Vauttes (Goult) et La Garrigue (Oppède), souvent à la faveur de petits plans d'eaux en arrière-plan de barrages élaborés par le Castor. Ce dernier constituant de ce fait un facteur de diversification biologique.



Photo 3 : Tapis de Potamogeton nodosus sur le site du Plan, Oppède – PNRL, L. MICHEL

- **3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix alba* et *Populus alba*.** Cet habitat affectionne les tronçons de cours d'eau aux écoulements permanents ou quasi-permanents avec des berges limoneuses exondées en été pour les formations pionnières. Les saulaies se développent sur des secteurs dont l'immersion est possible mais moins régulière et moins prononcée.



Photo 4 : Habitat du Paspalo-Agrostidion sur le site de La Virginière, Goult – CENPACA, D.TATIN

Sur le site Natura 2000, trois faciès fonctions des conditions situationnelles de présence de la Saulaie arbustive ont été différenciés :

- 3280 - Communautés végétales de rivières permanentes de berges arbustives & herbacées
- 3280-1 - Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à *Paspalum faux paspalum*
- 3280-2 - Saulaies méditerranéennes à *Saule Pourpre* et *Saponaire officinale*

- **3290-1 - Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable.** Correspond à la partie du cours d'eau et berges immédiates du Calavon-Enchrême dont l'écoulement peut être interrompu une partie de l'année (régime hydrique typiquement méditerranéen) avec parfois des crues brutales très irrégulières. Sa répartition spatiale sur le site est très fragmentée et liée aux zones des cours d'eaux au fonctionnement irrégulier avec de forts étiages.



Photo 5 : Habitat de rivières intermittentes à dominante de saules arbustifs – Le Griffon, St Martin de Castillon – PNRL, J. BRICHARD

- **3270-1 - Bidention des rivières et *Chenopodium rubri* (Hors Loire) est une formation à grandes herbes** installée en bordure de bras morts ou de cours d'eaux sur des sols humides périodiquement inondés vaseux, limoneux, argileux, ou sableux, enrichis en azote. Cet habitat se trouve être bien plus présent à l'aval d'Apt qu'à l'amont, sans doute en raison de sols plus fortement nitrés.
- **3250-1 - Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et *Scrophulaire des chiens*.** Cet habitat herbacé pionnier représentatif des rivières méditerranéennes se développe sur les substrats graveleux exondés (bancs de galets) lors des phases d'étiages et, régulièrement remaniés par les crues.

✓ **Milieux forestiers** ($\pm$ 298 ha soit 57% des habitats d'intérêt communautaires):

- **92A0 - Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*.** Les forêts riveraines (= ripisylves) constituent des complexes forestiers les plus importants du Calavon-Encreme, et sont souvent très denses le long de ces cours d'eau à caractère méditerranéen. Sur l'ensemble du site Natura 2000, on distingue différents types de peuplements arborescents alluviaux méditerranéens :

- des forêts à bois tendre présentent sur tout le linéaire avec la Peupleraie noires sèches méridionales (92A0-3) et la Peupleraies blanches et Saulaies blanches (92A0-6)
- des forêts à bois dur avec l'Aulnaies-Frênaies à frêne oxyphylle (92A0-7) confinées dans le haut bassin du Calavon et la vallée de l'Encreme, et la Chênaie-Ormaie méditerranéennes (92A0-9) qui se trouve sous la forme de boisements très morcelés depuis Robion (Le Temps Perdu) jusqu'à Céreste (Bas Aiguebelle).

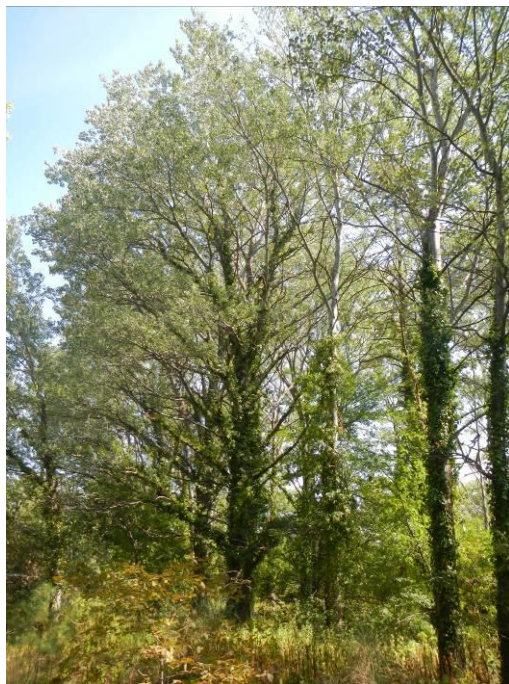


Photo 6 : Peupleraie blanche de La Virginière, Goult - PNRL, J. BRICHARD

- **9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*** où l'on distingue sur le site :

- La chênaie pubescente méditerranéenne à gesses à large feuille (9340-8) qui constitue le stade de maturité (climacique) à bois dur de la peupleraie noire sèche méridionale. Elle est bien représentée depuis Cavaillon (Portail Rouge) jusqu'à Saint Martin de Castillon (La Bégude).
- Les formations de Chêne vert supra méditerranéenne à Buis et à Genévrier de Phénicie (9340-5 & 9340-9) sont installées sur le site sur des sols superficiels de type calcaire, des versants rocheux des gorges de Roquefure percées par le Calavon à l'aval d'Apt



Photo 7 : Pentas des Gorges de Roquefure à Chêne vert, Apt – PNRL, J. BRICHARD

✓ **Milieux ouverts et semi-ouverts** (± 104 ha soit 20% des habitats d'intérêt communautaires) :

- **6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude** qui constituent un sous-complexe pastoral prairial inondable, fauchées ou fauchées/pâturées. Cet agro-écosystème est essentiellement représenté dans les lits moyen et majeur de l'Encrème. Il constitue le plus bel ensemble du territoire du Luberon se rapportant à cet habitat original et remarquable.



Photo 8 : Prairie de l'Encrème, Céreste – PNRL, G. GUENDE

- **6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion** qui est un habitat relictuel représenté sur une toute petite surface des bords du Calavon Haut Provençal (Campagne-Calavon : Commune de Viens).

- **6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire (Festuco-Brometalia).** Ces formations herbacées sont situées essentiellement sur le secteur Haut-Provençal du Calavon en amont d'Apt. On les trouve parfois encore en formations plus ou moins pures en aval d'Apt (secteur de Roquefure) puis, au fur et à mesure que l'on descend le lit du Calavon, elles arrivent péniblement encore à s'exprimer jusqu'au verrou de Lumières (Goult) en mosaïque avec d'autres complexes de pelouses sèches.

- **2330 - Dunes intérieures avec pelouse ouverte à Corynephorus et Agrostis.** Cet habitat se développe sur des substrats sableux acides plus ou moins mobiles notamment types terrasses alluviales des cours d'eaux. Il est présent à l'aval d'Apt jusqu'à Robion sur les bancs de sables fossiles correspondant aux lits moyens et majeurs du Calavon où se développe la Bassie à fleurs laineuses (*Bassia laniflora* - espèce protégée inscrite aux Livres Rouge National et Régional des espèces menacées)



Photo 9 : Terrasse sableuse de la Virginière – PNRL, J. BRICHARD



✓ **Milieux rupestres** (± 2 ha soit 0.5% des habitats d'intérêt communautaires) :

- **8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique** : Habitat très ponctuel en amont d'Apt (Rocher des abeilles) et surtout à l'aval de la ville d'Apt (Roquefure) où la rivière s'est taillé un passage étroit dans le paléo karst du Calavon constituant des gorges étroites sur une longueur de 7 Km.

Photo 10 : Habitat rocheux - Gorges de Roquefure, Apt – PNRL, J.BRICHARD

2.2.2 ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Malgré la présence de **nombreuses espèces végétales patrimoniales** (8 espèces protégées, 2 espèces Livre rouge national tome 1, 2 espèces Livre rouge national tome 2, 66 taxons Livre rouge régional), **aucune d'intérêt communautaire** n'a été recensée sur le site. Néanmoins, certaines présentent un enjeu de conservation majeur pour le site telle que la Bassie à fleurs laineuses (*Bassia laniflora*) dont les dernières populations françaises connues sont situées principalement dans le Vaucluse et très majoritairement sur les grèves sableuses du Calavon.



Photo 11 : Bassia laniflora – H.SIGNORET

2.2.3 ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

✓ **Mammifères**

- **Le Castor d'Europe – 1337** : Avec une moyenne de 15 à 16 unités familiales depuis 2003 et une fréquentation discontinue de Viens à Cavaillon, couvrant un linéaire total de 41 km de cours d'eau (soit 47% du linéaire du site), le Castor semble occuper le maximum du potentiel d'accueil que lui offrent le Calavon et l'Encreme dont le principal facteur limitant est la sévérité des étiages.

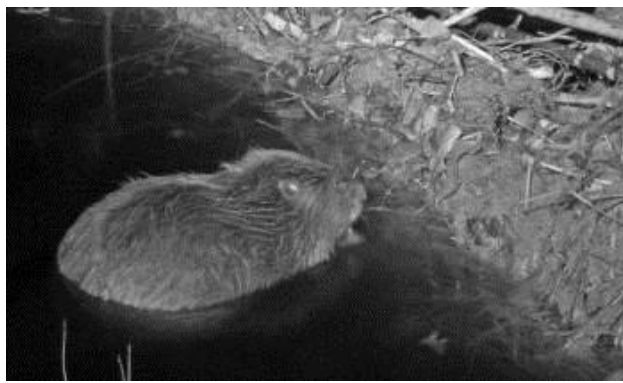


Photo 12 : Castor d'Europe sur le site de la Bégude, Goult – PNRL, F. PIERRARD

- **Les Chiroptères :** Sur les 19 espèces inventoriées sur le site, **8 espèces sont d'intérêt communautaire**. Du fait de l'étroitesse du site, **peu de gîte majeur sont recensés** et concernent principalement les ponts, les arbres et ponctuellement quelques bâtiments présents dans le périmètre. Malgré une disparité dans la qualité des habitats entre l'amont (encore bien préservé) et l'aval d'Apt (particulièrement dégradé), **l'ensemble du site est utilisé comme territoire de chasse et comme corridor de circulation** permettant des échanges entre différents sites Natura 2000 proches (les Ogres, Vachères, Massif du Luberon et la Durance).



Photo 13 : Tunnel de l'ancienne voie de chemin de fer - Céreste – PNRL, J.BRICHARD

Voici toutes les espèces présentes ou potentiellement présentes sur le secteur :



Photo 14 : Petit Rhinolophe – GCP, T. Stoecklé

- **Petit rhinolophe - 1303 :** Essentiellement présent dans la partie en amont de Saignon. 2 colonies de reproduction (dont 1 à confirmer) sont situées dans le site et 5 sont présentes en limites du site.
- **Grand rhinolophe - 1304 :** Aucun gîte de reproduction n'a été mis en évidence sur et dans les alentours du site Natura 2000 du Calavon et de l'Encreme.
- **Grand murin - 1324 :** Présent en faible effectif sur la moitié Est du site. Un gîte de reproduction concernant une femelle de Petit ou Grand murin et son jeune est connu depuis 2003 à la sortie des Gorges de Rocquefure.
- **Petit Murin – 1307 :** Présent en très faible effectif. Seules 2 observations de Petit murin ont été réalisées sur le site Natura 2000. Une observation en gîte dans un vieux pont à Saignon et une écoute à Goult dans la ripisylve de la Virginière.
- **Minioptère de Schreibers - 1310 :** Aucune colonie n'est présente dans le périmètre du site. Cependant, plusieurs gîtes de transit sont connus à proximité du site et connectés entre eux.
- **Murin à oreilles échancrées - 1321 :** Un gîte est connu sur le site dans un vieux pont sur Saignon et quelques rares gîtes sont connus à proximité.
- **Murin de Bechstein – 1323 :** L'espèce est inféodée aux vieilles forêts riches en cavités d'arbres. Malgré sa rareté, l'espèce peut utiliser le Calavon comme corridor relais lors de ses déplacements.
- **Barbastelle d'Europe - 1308 :** Essentiellement présente en amont de Saint Martin de Castillon. C'est une espèce rare liée exclusivement aux milieux forestiers ou arborés matures. Un contact au détecteur a été établi dans le massif de Rocquefure au niveau du château ruiné de Murs. L'espèce est régulièrement contactée sur Viens près du site. La reproduction est suspectée sur le haut Calavon de Viens au nord d'Oppedette où des habitats forestiers favorables sont présents.

✓ Poissons et écrevisses

Pour ce qui est des espèces halieutiques, l'étude piscicole et astacicole a confirmé que les secteurs pérennes du **haut Calavon** présentent une valeur patrimoniale élevée et jouent un **rôle essentiel de réservoir biologique** pour le reste du bassin fluvial avec la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- **Barbeau méridional – 1138** : Présent sur le haut Calavon depuis Château Vert (Viens) jusqu'à La Bégude (St Martin de Castillon)
- **Blageon – 1131** : Présent sur le haut Calavon depuis Château Vert (Viens) jusqu'à La Bégude (St Martin de Castillon)
- **Ecrevisse à pattes blanches – 1092** : Population relictuelle sur le haut Calavon mais plusieurs affluents à proximité du site présentent des populations importantes.



Photo 15 : Ecrevisse à pattes blanches sur le Calavon - ASCONIT, E. FIEVET

Sur le **moyen Calavon** où la qualité des habitats est plus dégradée (assecs fréquents, pollutions des eaux), **aucune espèce d'intérêt communautaire** n'est présente.

Le **bas Calavon**, caractérisé par une hydrologie artificielle liée aux rejets de canaux Durancien, accueille une grande variété d'espèces qui n'a pas de correspondance avec le peuplement de référence. Ce secteur présente une seule espèce d'intérêt communautaire :

- **Toxostome – 1126** : Semble être présent en très faible effectif et les hybridations avec le Hotu anéanti toute chance de mise en place d'une population stable.

✓ Invertébrés (hors Ecrevisse)

En ce qui concerne les insectes d'intérêt communautaire, le site est concerné par :

- **Agrion de Mercure – 1044** : Peu de milieux naturels favorables à l'espèce (étiages sévères, qualité d'eau globalement médiocre, faible présence d'annexes hydrauliques) ce qui a été confirmé avec la principale population recensée sur un canal d'irrigation.
- **Cordulie à corps fin – 1041** : Découverte en 2012 sur le Calavon médian, elle n'a pas fait l'objet d'inventaire spécifique pour l'élaboration du DOCOB. Des inventaires sont à poursuivre afin de mieux caractériser la répartition de l'espèce et son statut sur le site, en sachant que ses biotopes les plus favorables semblent ceux situés à l'aval d'Apt (zone pérenne ou quasi-pérenne, substrat sablo-limoneux, berges arborées).
- **Lucane Cerf-volant – 1083 et Grand Capricorne – 1088** : Espèces assez communes dans nos régions. Elles fréquentent préférentiellement des ripisylves à bois dur que l'on retrouve essentiellement sur le haut Calavon.



Photo 16 : Canal des Viguières, Céreste - CENPACA, L. QUELIN

✓ Autres espèces patrimoniales

Le site Natura 2000 est également concerné par :

- **3 espèces de reptiles** d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats : le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Couleuvre à collier.
- **4 espèces d'amphibiens** à l'annexe IV de la Directive Habitats : le Crapaud calamite, l'Alyte accoucheur, la Rainette méridionale et le **Pélobate cultripède** (espèce vulnérable en France, et quasi-menacée au niveau mondial). Ce dernier représente l'un des enjeux majeurs du site car sa présence sur le Calavon aval constitue l'un des derniers bastions de l'espèce dans le département du Vaucluse.



Photo 17 : Pelobate cultripède - CENPACA, D. TATIN

Enfin, pour ce qui est de l'avifaune, de nombreuses espèces sont présentes (134 recensées en 1993 dont 120 protégées) et sont surtout caractéristiques de la ripisylve. L'étroitesse des milieux offre de faibles possibilités de nidification mais le Calavon est une zone utilisée pour l'alimentation d'espèces qui nichent non loin du site, et un corridor de circulation permettant des échanges avec d'autres milieux naturels.

2.3 INTERDEPENDANCES ENTRE HABITATS ET ESPECES

Le tableau suivant présente les interactions entre habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire (zone de gîte, de reproduction, d'alimentation, de circulation).

Ces informations restent cependant à nuancer : par exemple, l'alimentation peut différer selon le stade évolutif de l'espèce (ex : l'Agrion de mercure ne présentent pas toujours les mêmes besoins alimentaires selon qu'il soit au stade larvaire ou au stade adulte).

De manière générale, c'est la diversité des habitats, tant en nature qu'en maturité, l'alternance milieux ouverts – milieux fermés qui offriront une plus grande richesse biologique au site et permettront de répondre au mieux aux objectifs de conservation et de gestion de la Directive Habitats.

En gras : espèces DH II

R = reproduction

A = alimentation

S = stationnement, gîte

D = déplacement, corridor

? = manque de connaissance
sur l'écologie de l'espèce
dans le site Natura 2000

	Milieux forestiers	Milieux aquatiques	Milieux ouverts ou semi-ouverts	Milieux rocheux	Milieux anthropisés
	92A0 9340	3280 3290 3250 3260 3140 3270 3150 7220*	6510 6420 6210 C 2330	8210	
POISSONS-ECREVISSES					
Ecrevisse à pattes blanches		RASD			
Barbeau méridional		RASD			
Blageon		RASD			
Toxostome		?			
INSECTES					
Agrion de Mercure	ASD	RASD	?		RASD (canaux)
Cordulie à corps fin	?	?	?		?
Grand capricorne	RAD				
Lucane cerf-volant	RAD				
MAMMIFERES					
Castor d'Europe	A	RASD			
Grand rhinolophe	AD	AD	A	D	RS
Petit rhinolophe	AD	AD	A	D	RS
Grand murin	D	AD	A	SD	RS
Petit murin	AD	AD	A	SD	RS
Murin à oreilles échancrées	AD	AD	A	SD	RS
Murin de Bechstein	RASD	AD	A	SD	
Barbastelle d'europe		AD			RS
Minioptère de Schreibers	AD	AD	A	D	A
REPTILES et AMPHIBIENS					
Couleuvre à collier	AD	RASD	RASD		AS
Lézard des murailles			RASD	RASD	RASD
Lézard vert	RASD		RASD	RASD	RASD
Alyte accoucheur	ASD	RASD	ASD	SD	
Crapaud calamite	D	RASD	ASD	S	RASD
Rainette méridionale	ASD	RASD	ASD	S	RASD
Pélobate cultripède	D	RASD	ASD		

Tableau 1 : Interdépendance entre Habitats naturels et Espèces d'intérêt communautaire

3 ETAT DE CONSERVATION DU SITE (RICHESSSE ET FONCTIONNALITE)

L'état de conservation du site Natura 2000 peut être qualifié :

- **de bon sur le haut Calavon** car il présente des milieux mieux préservés avec des habitats rivulaires qui ont des caractères structuraux et fonctionnels en bien meilleur état de conservation que ceux de l'aval. Les pénétrations des espèces exogènes et invasives sont moins nombreuses au niveau spécifique et moins puissantes quantitativement.

La présence d'une dizaine de kilomètres de cours d'eau avec des écoulements quasi-pérennes, et une qualité d'eau globalement bonne et bien oxygénée, permet le maintien d'espèces patrimoniales floristiques (Characées, Renoncles aquatiques,...) et faunistiques (Ecrevisse à pattes blanches, Barbeau méridionale, Castor,...) liées au milieu aquatique, ce qui lui confère un rôle de réservoir biologique.

- **de moyen sur le Calavon médian** (d'Apt à Coustellet) du fait principalement d'une dynamique fluviale très dégradée, d'une qualité des eaux encore médiocre (bien qu'elle se soit très nettement améliorée ces dernières décennies) et d'une pénétration importante des espèces exogènes envahissantes dans les habitats naturels (ex : Jussie).

Cependant, bien que plus impactés par les activités anthropiques passées ou présentes, le Calavon présente sur ce secteur des foyers biologiques importants pour le site Natura 2000. La ripisylve, de part son importance surfacique et quasi continue, représente un intérêt biologique majeur pour la flore et surtout pour la faune. La Chênaie-Ormaie, qui présente un enjeu local de conservation élevé, y est bien représentée sur certains secteurs.

Les terrasses alluviales sableuses sont le siège de développement d'une flore très originale à fort enjeu patrimonial (*Bassia laniflora*, *Corispermum gallicum*, *Bufonia tenuifolia*, ...) rattachée à l'habitat Eur27 2330 « Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis* » dont la caractérisation précise reste à faire dans le domaine méditerranéen.

L'habitat d'intérêt communautaire prioritaire de sources pétrifiantes (7220*) y est représenté de façon très localisée. Localement des herbiers aquatiques (Magnopotamion, Characées et Renoncles aquatiques) sont présents, parfois en lien avec la présence du Castor d'Europe qui occupe de façon quasi continue le Calavon médian.

Ce tronçon de rivière concentre également les principales populations de Pélobate cultripède de la vallée du Calavon.

- **de mauvais sur le bas Calavon** (de Coustellet à la Durance) du fait essentiellement de la dégradation très marquée des habitats rivulaires dans un contexte de forte pression agricole et urbaine sur les rives, et conséquemment, d'une pénétration très forte des espèces exogènes invasives. A noter cependant, que le tronçon situé à l'aval du Plan de Robion jusqu'à la RD15 présente encore une certaine « naturalité » avec une ripisylve où subsiste des boisements de Peupleraie blanche et de Chênaie-Ormaie en bon état de conservation



Photo 18 : Colonisation de la Jussie dans le lit du Calavon - La Garrigue, Oppède – PNRL, J.BRICHARD

4 LES ENJEUX DE CONSERVATION

L'enjeu de conservation d'un habitat/espèce s'évalue à partir de deux critères : sa valeur patrimoniale et le risque de dégradation qu'il encoure.

De plus, ces deux critères, valeur patrimoniale et risque, sont étudiés pour chaque habitat et espèce selon deux échelles :

- l'échelle globale, qui permet d'apprécier l'originalité et la rareté de l'habitat/l'espèce à l'échelon national :
- l'échelle locale, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte un habitat/une espèce à la richesse et l'originalité biologique du site.

Chaque espèce et habitat obtient alors un niveau d'enjeu, permettant d'identifier les priorités.

4.1 LES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS NATURELS

Globalement les principaux enjeux de conservation concernent les milieux alluviaux avec un niveau plus élevés pour les milieux les plus rares et les plus fragiles vis-à-vis des fonctionnalités hydrauliques et des activités humaines. Les autres habitats non liés à l'hydrosystème (chênaies vertes, falaises,...) sont à considérer comme un enjeu moindre sur ce site, car ces habitats sont largement représentés sur d'autres sites Natura 2000.

De façon synthétique, Il peut être distingué trois catégories selon le niveau d'enjeu :

- Les habitats à enjeux très forts à forts correspondant aux ripisylves, aux habitats de rivières méditerranéennes liés à des écoulements permanents, ainsi que les milieux ouverts de pelouses sèches et prairies humides.
- Les habitats à enjeux modérés correspondant à l'habitat de rivières méditerranéennes intermittentes, ainsi que l'habitat de bancs alluvionnaires et les milieux rocheux.
- Les habitats à enjeux faibles correspondant aux boisements forestiers matures (hormis la Chênaie Ormaie).



Photo 19 : Ripisylve du Calavon médian - PNRL, J. BRICHARD

Il apparaît nettement que les **habitats à enjeux de conservation prioritaires** sur le site sont les **habitats caractéristiques des rivières méditerranéennes** qui sont bien représentés sur le Calavon et l'Enchrème. Il s'agit :

- des forêts galeries à Salix alba et Populus alba (92A0) où 4 fasciés ont été identifiés dont 2 présentent un enjeu de conservation majeur (92A0-7 et 92A0-9) du fait de leur rareté.

Les principales menaces communes au 4 fasciés d'habitats sont liées à la pression anthropique qui s'exerce sur les rives (en particulier sur le bas Calavon avec les aménagements de protection contre les inondations) et conséquemment au développement des espèces exogènes envahissantes. Excepté pour la Peupleraie noire, la tendance générale actuelle à l'assèchement climatique (conjugué à l'accroissement des besoins en eau) et à la dégradation hydromorphologique du cours d'eau (chenalisation, incision des lits) en

particulier à l'aval d'Apt, ont pour conséquence un affaissement du niveau de la nappe qui constitue un facteur défavorable et d'altération de ces formations nécessitant des sols bien alimentés en eau.

- des rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* où trois fascies ont été différenciés selon les conditions stationnelles de la Saulaie arbustive (3280, 3280-1 et 3280-2).

Comme pour les ripisylves, les principales menaces qui pèsent sur ces habitats sont liées au risque d'aggravation de la sévérité des étiages et à la prolifération des espèces invasives avec en particulier la Jussie. La dégradation de la dynamique fluviale (perte de mobilité latérale et incision du lit en particulier à l'aval d'Apt), conjugué à la rareté des crues de ces dernières décennies, constitue également un facteur défavorable dans le rajeunissement de ces milieux pionniers.

Les milieux agropastoraux apparaissent également comme **des milieux à enjeux prioritaires** avec :

- les pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) qui sont concentrées dans la plaine alluviale de l'Encrème. Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont les changements d'affectation économique, la diminution de la fréquentation d'exploitation et la déprise agricole due à la réduction du nombre d'exploitants. Par ailleurs, le bassin hydrographique de l'Encrème est identifié sur le bassin versant du Calavon comme étant celui sur lequel s'exerce la plus grande pression sur la ressource en eau (AEP, irrigation, forages domestiques), ce qui peut influencer notablement la nappe phréatique du cours d'eau dont dépend cet habitat.

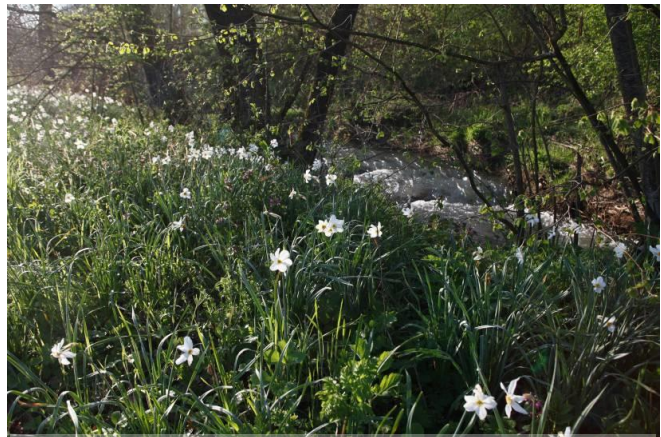


Photo 20 : Prairies humides au bord de l'Encrème à Céreste – L. Mallegol

- les pelouses sèches semi-naturelles et fascies d'embroussaillage sur calcaires (*Festuco-brometalia*) (6210) qui présentent sur le site un état de conservation globalement mauvais du fait d'une tendance à la fermeture du milieu (remontée arbustive puis forestière) du fait de la déprise de l'activité agropastorale.

D'autre part, les habitats à forts enjeux de conservation sont aussi des **habitats occupant souvent de très petites superficies, mais relevant d'une forte valeur patrimoniale** dans les espèces qui les composent où dans leur rôle d'habitat pour la faune. Il s'agit :

- des habitats ponctuels des milieux aquatiques ou humides avec les herbiers à renoncules (3260-4), les herbiers à Potamogeton (3150-1), les communautés à Characées (3140-1), les communautés à hautes herbes du Bidetion et Chenopodium rubri (3270-1) et les Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220*). Là aussi les menaces sont principalement liées au risque d'aggravation des étiages, et conséquemment à une plus grande sensibilité aux phénomènes d'eutrophisation, ainsi qu'à la prolifération d'espèces invasives avec en particulier la Jussie.
- des habitats ponctuels des milieux ouverts de pelouses sèches et prairies humides avec les bancs de sables fossiles à Bassia laniflora (2330) et les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion (6420) qui sont tous deux soumis au risque de fermeture par une dynamique ligneuse importante.

Type	Code EUR 27 <i>*Habitat prioritaire</i>	Nom	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Habitats Forestiers	92A0-3	Peupleraie noire sèche méridionale	Bon	Fort
	92A0-6	Peupleraie blanche	Bon	Fort
	92A0-7	Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle	Bon	Très fort
	92A0-9	Chênaie-Ormaie méditerranéenne	Bon	Très fort
	9340-8	Chênaie pubescente méditerranéenne à Gesse à larges feuilles	Bon	Faible
	9340-5	Chênaie verte supra méditerranéenne à buis	Bon	Faible
Habitats ouverts aquatiques ou humides	3280	Rivières permanentes méditerranéenne sdu <i>Paspalo- Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> <i>Habitat simplifié = Rivière permanente avec végétation de berge mixte</i>	Moyen	Fort
	3280-1	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo- Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> <i>Habitat simplifié = Rivière permanente avec végétation de berge herbacée</i>	Mauvais	Très fort
	3280-2	Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale. <i>Habitat simplifié = Rivière permanente avec végétation de berges arbustive</i>	Bon	Fort
	3290-1	Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	Bon	Moyen
	3250-1	Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucrière jaune et Scrophulaire des chiens	Moyen	Moyen
	3260-4	Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso- eutrophes, neutres à basiques	Bon	Très fort
	3140-1	Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	Bon	Très fort
	3270-1	<i>Bidention</i> et <i>Chenopodion rubri</i> - Hors Loire.	Mauvais	Fort
	3150-1	Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (<i>Magnopotamion</i>)	Mauvais	Fort
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	Moyen	Fort
Pelouses sèches et prairies humides	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Bon	Très fort
	6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Mauvais	Très fort
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonne ment sur calcaires (<i>Festuco- brometalia</i>)	Moyen à mauvais	Fort
	2330	Dunes intérieures avec pelouse ouverte à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	Bon	Très fort
Milieux rocheux	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Bon	Moyen

Tableau 2 : Synthèse de l'état et de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire

4.2 LES ENJEUX CONCERNANT LES ESPECES

Pour les espèces d'intérêt communautaire, **les enjeux de conservation les plus élevés concernent les espèces à forte valeur patrimoniale inféodées aux milieux aquatiques** sur lesquelles pèsent des menaces essentiellement liées au risque d'aggravation de la sévérité des étiages (impact du changement climatique conjugué à l'augmentation des besoins en eau) et, par voie de conséquence, au risque de dégradation de la qualité des eaux (diminution de la capacité d'autoépuration du milieu). Ces espèces sont concentrées majoritairement sur la partie amont du site. Il s'agit :

- L'Ecrevisse à pattes blanches, dont les dernières populations se cantonnent principalement sur le haut Calavon avec des peuplements relictuels, isolés et vulnérables à l'intérieur du site. Hors site, quelques affluents présentent de belles populations et constituent à ce titre des réservoirs biologiques pour le Calavon et l'Encrème.
- Le Barbeau méridional, avec des populations cloisonnées et peu abondantes dont les effectifs connaissent des variations interannuelles plus ou moins chaotiques liées aux conditions environnementales, ce qui laisse à penser un risque d'extinction. Le linéaire colonisé à l'intérieur du site semble *à priori* peu important et la mise en évidence de populations sources au niveau de petits affluents (hors site) peut-être un gage de pérennité de la population du Calavon.
- L'Agrion de Mercure dont les habitats naturels favorables à l'espèce sur ce type de cours d'eau méditerranéen sont peu représentés sur le site (annexes hydrauliques et chenaux secondaires phréatiques avec une eau de bonne qualité riche en végétation aquatique). Quelques individus isolés ont été observés sur le Calavon aval et les prairies humides de l'Encrème (potentiellement plus favorables avec le réseau de fossés superficiels de drainage) mais la principale population a été trouvée à l'amont du site sur le canal d'irrigation des Viguières qui constitue un habitat de substitution. Le maintien de cette population est lié au mode de gestion du canal et à la qualité des eaux du Calavon qui est ici sous l'influence des rejets amont dans l'Encrème de la station d'épuration défectueuse de Céreste.



*Photo 21 : Barbeau méridional, Calavon - Viens–
Asconit Consultant*

A noter que le Pélobate cultripède (vulnérable en France, et quasi menacée au niveau mondial), bien qu'espèce de l'annexe IV de la Directive Habitat, a fait l'objet dans le présent rapport d'une évaluation de son enjeu de conservation. Celui-ci est considéré comme majeur du fait que le site constitue l'un des derniers bastions de présence de l'espèce dans le département du Vaucluse avec 4 mares de reproduction (dont 1 limitrophe au site).

Les espèces à enjeux de conservation plus modérés ont été portés sur :

- le Castor d'Europe du fait de sa bonne représentativité sur le site en occupant le maximum de la capacité d'accueil que lui offre le Calavon et l'Encrème, ainsi qu'une évolution des unités familiales globalement stables cette dernière décennie. L'aggravation de la sévérité des étiages du cours d'eau constitue le principal facteur limitant à l'espèce.

- Les Chirotères vu que le site n'intègre aucun gîte de reproduction majeur et que la probabilité d'en trouver paraît assez moyenne du fait de sa configuration étroite (rivière + ripisylve). Pour les espèces forestières (Barbastelle, Murin bechstein), leur rareté ainsi que celle de leurs micro-habitats (vieux arbres sénescents) en font un site moyennement propice, comparé à d'autres sites N2000 réellement forestiers. Cependant, **la Barbastelle présente un enjeu de conservation fort** car des individus ont été observés sur l'Encrème (tunnel de Céreste notamment) et des contacts sonores ont été établis dans les gorges de Rocquefure. La reproduction est suspectée sur le haut Calavon de Céreste au nord d'Oppedette où des habitats forestiers favorables sont présents.

Les ripisylves et milieux aquatiques constituent des territoires de chasse et des corridors de circulation important pour certaines espèces gîtant hors site. Ces habitats d'espèces ont été portés en enjeu de conservation fort à très fort en partie pour ces raisons (cf. enjeux de conservation des habitats).

Les espèces à enjeux de conservation faibles du site sont :

- le Blageon, qui dispose de populations importantes contenues dans les zones pérennes du haut Calavon le Toxostome,
- le Toxostome, présent sur le cours aval du fait de la proximité de la Durance (montaison via la confluence et/ou introduction via les apports de canaux d'irrigation), mais qui a peu de chance de voir une population stable s'installer du fait principalement du risque d'hybridation avec le Hotu.
- le Grand Capricorne et la Lucane Cerf-Volant qui sont des espèces assez communes se développant dans les ripisylves.

A noter que la Cistude d'Europe donnée dans le FSD comme présente sur le site Natura 2000 n'a pas été retrouvée lors des inventaires. Elle est considérée comme disparue ou en phase de disparition sur le Calavon avec une faible probabilité de recolonisation via la Durance (isolement des noyaux de populations connus à ce jour, état de conservation très défavorables de l'habitat d'espèce sur le Calavon)

Nom vernaculaire	DHFF	Statut	Etat conservation	Enjeu de conservation
POISSONS – ECREVISSE				
Ecrevisse à pattes blanches	DH II	Présence	Mauvais	Très fort
Barbeau méridional	DH II	Présence	Moyen	Fort
Blageon	DH II	Présence	Bon	Faible
Toxostome	DH II	Potentiel	Mauvais	Faible
INSECTES				
Agrion de Mercure	DH II	Présence	Mauvais	Fort
Cordulie à Corps fin	DH II	Potentiel	Non évalué	Fort (si présence confirmée)
Grand capricorne	DH II	Potentiel	Bon	Faible
Lucane cerf-volant	DH II	Présence	Bon	Faible
MAMMIFERES				
Grand rhinolophe	DH II	Présence	Non évalué	Moyen
Petit rhinolophe	DH II	Présence	Moyen	Moyen
Grand murin	DH II	Présence	Moyen	Moyen
Petit murin	DH II	Présence	Moyen	Moyen
Murin à Oreilles échancrées	DH II	Présence	Moyen	Moyen
Murin de Bechstein	DH II	Présence	Non évalué (mais sans doute mauvais)	Moyen
Barbastelle d'europe	DH II	Présence	Moyen à bon (si on trouve les gîtes de reproduction)	Fort
Minioptère de Schreibers	DH II	Présence	Moyen à bon (territoire de chasse bien fréquenté)	Moyen
Murin de Capaccini	DH II	Potentiel	Non évalué (mais sans doute mauvais)	Moyen
Castor d'Europe	DH II	Présence	Bon	Moyen
REPTILES - AMPHIBIENS				
Cistude d'europe	DH II	Disparue	Non évalué	Disparue
Alyte accoucheur	DH IV	Présence	Non évalué	Faible
Crapaud calamite	DH IV	Présence	Bon	Moyen
Rainette méridionale	DH IV	Présence	Bon	Faible
Pelobate cultripède	DH IV	Présence	Moyen	Très fort
Lézard des murailles	DH IV	Présence	Bon	Faible
Lézard vert	DH IV	Présence	Bon	Faible
Couleuvre à collier	DH IV	Présence	Bon	Faible

Tableau 3 : Synthèse de l'état et de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire

5 LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation des habitats, des espèces et du site en général sont définis à partir des enjeux identifiés lors de l'élaboration du tome 1 de ce DOCOB. Ils sont hiérarchisés sur la base des orientations de gestion envisagées pour le site. Les actions proposées répondront aux objectifs hiérarchisés dans le tableau suivant.

Les objectifs et sous objectifs concernant la conservation des habitats, les espèces et le site en général seront détaillés dans les chapitres suivants

N° OC	Objectifs de conservation	N°SOC	Objectifs spécifiques	Niveau de priorité
MILIEUX RIVULAIRES ET ZONES HUMIDES				
1	PRESERVER / RESTAURER LES HABITATS NATURELS LIES A LA DYNAMIQUE FLUVIALE	OC1a	Préserver / restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau	1
		OC1b	Préserver / restaurer les habitats de ripisylves (Eur27 92A0) avec une attention toute particulière sur ceux à valeur patrimoniale majeur (Eur27 92A0-7 et 92A0-9)	1
		OC1c	Préserver / restaurer les habitats du lit vif des rivières méditerranéennes (Eur27 3280 et 3290-1) avec une attention toute particulière sur ceux liés aux écoulements permanents (Eur27 3280)	1
		OC1d	Préserver les habitats inféodés aux bancs de galets (Eur27 3250-1)	2
2	PRESERVER / RESTAURER DURABLEMENT LES ZONES HUMIDES	OC2a	Préserver / restaurer les zones humides prioritaires et les sites d'intérêt biologique majeurs	1
3	VEILLER A LA CONSERVATION DES HABITATS REDUITS OU PONCTUELS REMARQUABLES	OC3a	Veiller au maintien des habitats aquatiques d'intérêt majeur (Eur27 : 3260-4, 3150-1, 3140-1, 7220*) ainsi que des habitats d'espèces importants pour les amphibiens patrimoniaux (Pélobate cultripède notamment)	1
		OC3b	Protéger / préserver les terrasses sableuses fossiles à <i>Bassia laniflora</i> (Eur27 2330)	1
		OC3c	Protéger / préserver les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (Eur27 6420)	2
MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS				
4	CONSERVER / RESTAURER LES HABITATS AGROPASTORAUX	OC4a	Conserver l'habitat de prairies naturelles de fauche et de pâture (Eur27 6510) en bon état avec une attention toute particulière sur celles de la vallée de l'Encreme	1
		OC4b	Préserver / restaurer l'habitat de pelouse sèche (Eur27 6210)	1
MILIEUX FORESTIERS SECS				
5	CONSERVER LES HABITATS FORESTIERS SECS	OC5a	Conserver le bon état écologique des Yeuseraies (Eur27 9340-5 et 9340-8)	3
MILIEUX ROCHEUX				
6	PRESERVER L'INTEGRITE DES MILIEUX ROCHEUX	OC6a	Maintenir l'habitat Eur27 8210 en bon état de conservation	3

N° OC	Objectifs de conservation	N°SOC	Objectifs spécifiques	Niveau de priorité
ESPECES				
7	CONSERVATION DES POPULATIONS PISCICOLES ET ASTACICOLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	OC7a	Veiller au bon fonctionnement hydrologique du cours d'eau (qualité et quantité) notamment en période d'étiage	1
		OC7b	Préserver et gérer les sites d'intérêt patrimonial jouant un rôle de réservoir biologique (Calavon amont)	1
		OC7c	Améliorer de façon raisonnée la continuité écologique du cours d'eau sur les ouvrages identifiés comme problématique au franchissement piscicole (espèce cible : Barbeau méridional)	2
		OC7d	Rendre compatible la gestion des décharges de canaux d'irrigation de la plaine avale avec les besoins du milieu aquatique	2
8	CONSERVATION DES POPULATIONS DE CASTOR D'EUROPE	OC8a	Maintenir en bon état de conservation les populations existantes	2
9	CONSERVATION DES POPULATIONS DE CHIROPTERES	OC9a	Maintenir les corridors écologiques et habitats de chasse	1
		OC9b	Préserver les gîtes favorables aux espèces	2
10	CONSERVATION DES POPULATIONS D'AGRION DE MERCURE	OC10a	Maintenir la population du canal des Viguières en bon état de conservation	1
		OC10b	Améliorer les capacités d'accueil sur des habitats potentiels	2
		OC10c	Poursuivre les prospections sur l'ensemble du site Natura 2000	2
11	CONSERVATION DES AUTRES POPULATIONS D'INVERTEBRES	OC11a	Caractériser le statut et la répartition de la Cordulie à Corps fin sur le site	2
		OC11b	Favoriser la conservation des insectes saproxylophages (Grand Capricorne et Lucane Cerf-volant)	3
12	LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES	OC12a	Contrôler et limiter le développement des espèces envahissantes	1

Tableau 4 : Synthèse des objectifs et sous objectifs de conservation

6 LA GESTION DU SITE

6.1 OBJECTIFS DE GESTION

Les objectifs de gestion dessinent la trame à suivre pour atteindre les objectifs de conservation, afin de préserver l'état de conservation des habitats et espèces du site.

Les objectifs généraux de gestion qui découlent des objectifs de conservation sont les suivants :

- **OG1 : Gestion des habitats naturels et espèces (GHE)**

Cet objectif rassemble l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation, voir la restauration, des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ainsi que des habitats d'espèces et les espèces elles-mêmes. Leur définition prend en compte les niveaux de priorité et la hiérarchisation des actions, leur faisabilité d'un point de vue des moyens humains et financiers ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

- **OG2 : Suivi et Amélioration des connaissances (SAC)**

Cet objectif de gestion vise à améliorer les connaissances que nous avons d'une façon générale sur l'ensemble du site naturel et plus précisément, sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Il vise également à mettre en place des suivis permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises, de mieux cibler les problématiques de gestion, et d'actualiser les données qui peuvent évoluer rapidement. Ainsi en effectuant une étude bibliographique plus approfondie et en mettant en place un suivi scientifique des habitats et espèces riches d'un point de vue écologique, on augmentera le taux de réussite des mesures de gestion.

- **OG3 : Animation, Sensibilisation et Communication (ASC)**

Le volet « Animation, Sensibilisation et Communication » auprès des acteurs locaux (élus, agriculteurs, industriels, public scolaire et grand public) est nécessaire pour garantir la réalisation d'action en faveur du milieu naturel et leur maintien dans la durée. Cet objectif de gestion se matérialise par le biais de différents procédés : journée de sensibilisation à thème, publication d'une revue présentant l'actualité du site Natura 2000, création de panneaux d'affichage sur des secteurs sensibles, convention partenariale de gestion, etc....

- **OG4 : Gestion de la fréquentation du site (GF)**

La gestion de la fréquentation du site est nécessaire afin de préserver les zones les plus touchées par les usagers du site. Les activités autorisées de loisirs (pêche, chasse, randonnée) sont peu importantes et très localisées sur le site, du fait notamment de la réputation du Calavon d'être une rivière polluée et la plupart du temps asséché. Cependant, le site est impacté par plusieurs activités illicites préjudiciables à la bonne conservation des habitats et espèces (sport motorisé, extraction de matériaux alluvionnaires, dépôts et remblais). Par ailleurs, l'attractivité touristique du territoire du Luberon a des répercussions indirectes sur le site du fait d'une augmentation des besoins en eau en période estivale dans un contexte où la ressource locale est fragile. Le but de cet objectif est donc de contribuer à équilibrer la pression anthropique exercée sur l'ensemble du site et permettre une gestion des habitats et espèces efficaces tout en permettant le développement économique du territoire.



Photo 22 : Circuit sauvage de sport motorisé à la Virginière, Gault – PNRL, J. BRICHARD

6.2 LES ACTIONS

De chaque objectif de gestion ressort plusieurs mesures de gestion décrites dans les « fiches actions ». Ces fiches présentent de façon plus précise les actions à développer pour atteindre les objectifs de conservation. Elles concentrent de nombreuses informations, notamment sur les modalités de mise en place des actions, le financement et le calendrier d'application. Une fiche action peut répondre à plusieurs objectifs de conservation et inversement.

Code	Libellé de la fiche action	Priorité
Objectif de gestion 1 : Gestion des habitats naturels et espèces (GHE)		
GHE01	Préserver et restaurer la dynamique alluviale de la rivière	1
GHE02	Préserver et restaurer les habitats forestiers	1
GHE03	Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux	1
GHE04	Poursuivre une gestion partagée de la ressource en eau	1
GHE05	Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et de valorisation sur les sites remarquables	1
GHE06	Préserver / restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire	1
GHE07	Réguler les espèces végétales indésirables	1
GHE08	Mettre en place des mesures de gestion sur les habitats d'espèces importants pour <i>Bassia laniflora</i> et <i>Pelobate cultripe</i>	1
GHE09	Etudier l'opportunité et aménager, si besoin, les seuils artificiels pour améliorer la continuité écologique	2
GHE10	Gestion et entretien adaptée des canaux d'irrigation	2
GHE11	Préserver les gîtes favorables aux Chiroptères	2
GHE12	Préserver les habitats rupestres	3
Objectif de gestion 2 : Suivi et Amélioration des connaissances (SAC)		
SAC01	Suivi de la ressource en eau	1
SAC02	Mettre en œuvre les indicateurs RhôMéo sur les zones humides prioritaires	1
SAC03	Suivi de l'état de conservation des populations piscicoles et astacicoles	2
SAC04	Suivi de l'état de conservation des mammifères aquatiques	2
SAC05	Assurer le suivi de la restauration des milieux et de la reconquête par les espèces locales sur le secteur de la plaine aval	2
SAC06	Suivi cartographique des bandes actives	3
SAC07	Suivi de l'état de conservation des populations d'invertébrés	3
Objectif de gestion 3 : Animation, Sensibilisation et Communication (ASC)		
ASC01	Animer et mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site	1
ASC02	Mettre en place et animer un programme éducatif de sensibilisation auprès des scolaires	1
ASC03	Sensibiliser les usagers à la richesse écologique du site et au respect des milieux naturels	2
ASC04	Contribuer à mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques	2
ASC05	Etudier et proposer des extensions pertinentes du site Natura 2000	3
Objectif de gestion 4 : Gestion de la fréquentation (GF)		
GF01	Encourager une fréquentation responsable du site en conciliant activités humaines et enjeux Natura 2000	1

Tableau 5 : Récapitulatif des fiches actions

6.3 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERIQUES ET SPECIFIQUES A CHAQUE GRAND TYPE DE MILIEUX

6.3.1 FICHE 1 : ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERAUX POUR TOUS TYPES DE MILIEUX

Principales caractéristiques du site :

Le site Natura 2000 « Le Calavon et l'Enchrême » est essentiellement axé sur le linéaire des deux cours d'eau qui le composent. C'est pourquoi il comprend essentiellement des habitats et espèces liés aux milieux aquatiques et à la ripisylve.

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux aquatiques :

3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques

3150-1 Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (*Magnopotamion*)

3250-1 Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3270-1 Bidentation des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)

3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

3280-1 Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

3280-2 Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable

7220* Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphyllé

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

9340-8 Chênaie pub. med. à Gesse à larges feuilles

9340-5 Chênaie verte supra med. à Buis

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embroussaillage sur calcaires

6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion

6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Milieux Rocheux :

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Poissons :

1138 Barbeau méridional

1131 Blageon

1126 Toxostome

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

1083 Lucane cerf-volant

1088 Grand capricorne

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

1304 Grand Rhinolophe

1307 Petit Murin

1308 Barbastelle d'europe

1310 Minioptères de Schreibers

1313 Petit Rhinolophe

1316 Murin de Capaccini

1321 Murin à oreilles échancrées

1323 Murin de Bechstein

1324 Grand Murin

Principaux enjeux :

Milieux aquatiques et humides :

- Préserver / restaurer la dynamique naturelle des rivières
- Préserver / restaurer durablement les zones humides
- Permettre le déplacement des espèces

Milieux forestiers :

- Préserver / restaurer les ripisylves et leur continuité (corridor, zone d'alimentation, etc...)
- Conservation des vieux boisements

Milieux ouverts et semi-ouverts :

- Conserver les habitats agropastoraux
- Conserver les terrasses sableuses à *Bassia laniflora* du lit majeur

Milieux rupestre :

- Préserver l'intégrité des milieux rocheux

NB : Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout l'ensemble du périmètre du site, indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Elle sera proposée à tous les propriétaires ou mandataires.

Certains de ces engagements peuvent concerner des activités soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 : cette réglementation s'applique indépendamment de l'adhésion à la charte dans l'attente de précisions techniques qui seront identifiées ultérieurement

Recommandations générales :

- Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, pesticides et fertilisants.
- Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques et limiter au maximum le dépôt de matériels (agricoles, etc.) sur la ou les parcelles engagées.

- Informer la structure opératrice/animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation (lié à des facteurs externes) des habitats naturels présents sur les parcelles.
- Informer les mandataires des parcelles concernées par la charte des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre cohérents avec les engagements souscrits dans la charte.
- Informer tout prestataire et client intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
- Signaler à la structure animatrice la présence d'espèces végétales ou animales envahissantes, limiter au maximum leur expansion et réaliser ou autoriser leur éradication par des tiers selon les recommandations et le programme de lutte défini avec la structure animatrice.
- Privilégier les huiles végétales biodégradables dans les circuits hydrauliques des tronçonneuses et autres équipements.
- Maintenir les linéaires de talus, haies, murets qui abritent des espèces ou permettent le déplacement des espèces et habitats d'espèces désignés dans le Docob

Engagements minimums :

☐ **Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Ne pas dégrader l'état de conservation des populations d'espèces et habitats d'espèces désignés dans le DOCOB.

Point de contrôle : constat de la dégradation (d'origine anthropique) de l'état de conservation des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats au regard de la cartographie initiale établie lors de la réalisation du Docob. Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.

Point de contrôle : signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de travaux.

- Permettre l'accès aux parcelles engagées dans la charte, à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou experts (désignés par la structure animatrice), afin de faciliter la réalisation d'opérations d'inventaires et d'évaluations de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. Je serai informé au préalable de la date de ces opérations, des intervenants et par la suite, des résultats obtenus.

Point de contrôle : absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice /correspondance et bilan d'activités annuel de la structure porteuse du site

- Ne pas introduire volontairement d'espèces végétales envahissantes et d'espèces animales exogènes (renouée du Japon, Tortue de Floride, Bambou, Jussie, ...), à l'intérieur et aux abords du site Natura 2000, exception faite des auxiliaires de culture utilisés dans la lutte biologique.

Point de contrôle : absence d'introduction volontaire d'espèces envahissantes.

- Ne pas entreposer volontairement de déchets ou matériaux et signaler les déchets ou matériaux déposés à mon insu.

Point de contrôle : absence de déchets sur les parcelles concernées par la charte.

6.3.2 FICHE 2 : MILIEUX AQUATIQUES

Principales caractéristiques du site :

Les milieux aquatiques sont représentés tout le long du linéaire des cours d'eau concernés par le site (Calavon, Encreme, Aiguebelle).

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux aquatiques :

3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques

3150-1 Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (*Magnopotamion*)

3250-1 Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3270-1 Bidentation des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)

3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

3280-1 Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

3280-2 Saules méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable

7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Poissons :

1138 Barbeau méridional

1131 Blageon

1126 Toxostome

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

Principaux enjeux : Préserver la ressource en eau (qualité et quantité), la dynamique naturelle de la rivière, la végétation et les espèces liées aux milieux aquatiques.

Recommandations générales :

- Limiter les sources d'enrichissement (intrants, pesticides) sur et aux abords des points d'eau.
- Limiter les prélèvements en eau en nappe et en rivière
- Limiter l'accès aux berges pour éviter les dépôts de déchets et les dégradations.
- Favoriser le développement d'une bande enherbée de 5 mètres de large en bordure de cours d'eau en l'absence de ripisylve.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Ne pas réaliser de travaux affectant la rivière et les zones humides dans le site Natura 2000 (curage, calibrage, endiguement, comblement, protection de berges, ...), sauf nécessité prévue dans le document d'objectif et répondant aux dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant.

Remarque : Cet engagement répond en grande partie à des obligations inscrites dans la réglementation relative à la police de l'eau.

Point de contrôle : suivi de l'état de conservation des zones humides effectué par la structure animatrice. Absence de signes de destruction totale ou partielle des zones humides

- Avant tous travaux d'entretien, prévenir la structure animatrice afin qu'elle vérifie l'absence de frayères et de huttes de castor. En cas de présence, faire l'entretien en dehors des périodes de reproduction des espèces piscicoles et limiter les travaux si présence de castor.

Point de contrôle : absence de travaux si présence de frayères, de huttes signalées par l'animateur du site sur le formulaire d'engagement des parcelles concernées.

- Ne pas réaliser de plantations dans les zones humides (sauf dans le cadre d'un contrat Natura 2000)

Point de contrôle : absence de signes de plantations artificielles

- Ne pas stocker les produits de coupe sur les zones humides (mare, sources, ...)

Point de contrôle : absence de produits de coupes

- Ne pas introduire d'espèces allochtones de poissons ou d'écrevisse.

Point de contrôle : absence d'introduction d'espèces allochtones de poissons et d'écrevisse.

6.3.3 FICHE 3 : MILIEUX FORESTIERS

Principales caractéristiques du site :

Les milieux forestiers sont représentés par les forêts alluviales (ripisylves) et les forêts de chêne sur la quasi-totalité du linéaire de cours d'eau concernés par le site.

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

9340-8 Chênaie pub. med. à Gesse à larges feuilles

9340-5 Chênaie verte supra med. à Buis

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

1304 Grand Rhinolophe

1307 Petit Murin

1308 Barbastelle d'Europe

1310 Minioptères de Schreibers

1313 Petit Rhinolophe

1316 Murin de Capaccini

1321 Murin à oreilles échancrées

1323 Murin de Bechstein

1324 Grand Murin

Invertébrés :

1083 Lucane cerf-volant

1088 Grand capricorne

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

Principaux enjeux : Préserver les habitats forestiers et favoriser le développement de boisements sénescents afin d'offrir un plus large choix de gîtes et niches écologiques pour les espèces citées ci-dessous.

NB : Le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC) met en œuvre un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation du Calavon et de ses affluents dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intérêt générale (DIG), afin de limiter l'impact des crues sur les zones à enjeux de protection des biens et des personnes.

Recommandations générales :

- Privilégier la non intervention en l'absence d'enjeux significatifs de protection des biens et des personnes.
- Pour l'exploitation des bois, utiliser toutes les techniques permettant la protection contre la dégradation des sols par tassement (câblage long, câblage aérien, traction animale).
- Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable pour le matériel de coupe.
- Privilégier la régénération naturelle lors des renouvellements de peuplements.
- Conserver au maximum différentes strates en sous-étage.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Conserver et préserver l'intégrité et la fonctionnalité des ripisylves.

Remarque : cet engagement autorise naturellement le propriétaire à intervenir dans le massif boisé pour faire des opérations d'entretien sylvicole, à condition que ces interventions soient réalisées sans porter atteinte aux propriétés écologiques de la ripisylves.

Point de contrôle : Absence de dégradation de la ripisylves.

- Conserver des arbres sénescents ou morts (tronc, souche, ...) afin d'offrir une niche écologique supplémentaire aux espèces composant la ressource alimentaire des oiseaux listés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Présence de troncs ou souches d'arbres morts sur le site.

- Ne pas planter de résineux et peupliers de culture à proximité des zones humides. Consulter systématiquement l'animateur quand de telles plantations sont prévues à l'intérieur du site

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations de résineux et peupliers de culture

- En cas de plantation de ripisylve, utiliser des essences feuillues autochtones (saules, frênes, etc.) et caractéristiques des habitats de forêts alluviales.

Point de contrôle : absence de feuillus / résineux exotiques (peupliers de culture, chêne rouge, noyers américains, robiniers, érable négundo, etc.) sur les berges.

6.3.4 FICHE 4 : MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Principales caractéristiques du site :

Les milieux ouverts ou semi-ouverts présents sur le site sont essentiellement représentés par les prairies humides de fauche situées principalement dans la vallée de l'Encrème, les pelouses sèches présentent le long du Calavon jusqu'à Goult, et les terrasses sableuses alluviales du lit majeur à *Bassia laniflora* localisées à l'aval d'Apt jusqu'à Robion.

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embroussaillage sur calcaires

6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion

6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Mammifères :

1304 Grand Rhinolophe

1307 Petit Murin

1308 Barbastelle d'europe

1310 Minioptères de Schreibers

1313 Petit Rhinolophe

1316 Murin de Capaccini

1321 Murin à oreilles échancrées

1323 Murin de Bechstein

1324 Grand Murin

Invertébrés :

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

Principaux enjeux : Maintien des habitats ouverts afin d'offrir une ressource alimentaire suffisante pour les chiroptères et zone de développement pour les invertébrés.

Recommandations générales :

- Maintenir ces milieux ouverts
- Ne pas détruire les éléments isolés (arbres isolés, haies, murets,...)
- Limiter la fertilisation
- Absence de désherbage chimique
- Eviter le drainage des prairies humides
- Solliciter l'avis d'un expert agréé de la structure animatrice avant toute action de gestion des pelouses, mécanique ou par pâturage.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Ne pas boiser les milieux ouverts

Point de contrôle : absence de surfaces asséchées

- Ne pas assécher les petites marres ou dépressions humides potentiellement présentes sur mon terrain (Rappel de la loi sur l'eau)

Point de contrôle : absence de boisements artificiels

- Effectuer les travaux de fauchage et d'entretien à des périodes compatibles avec la conservation de la faune et de la flore

Point de contrôle : enregistrement des périodes auxquelles ont été entrepris des travaux à proximité des zones sensibles

- Ne pas fertiliser, amender sur les prairies et pelouses non agricoles

Point de contrôle : absence de fertilisation et amendements

- Maintenir les prairies et les pelouses (ne pas mettre en culture, ne pas planter de culture à gibiers)

Remarque : Cet engagement répond en partie à la réglementation relative à la conditionnalité pour les agriculteurs recevant des aides PAC. Elle est également susceptible de répondre à la réglementation relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Point de contrôle : pas de transformation en cultures ou boisements

6.3.5 FICHE 5 : MILIEUX RUPESTRES

Principales caractéristiques du site :

Les milieux rocheux du site sont représentés par des falaises essentiellement localisées en amont d'Apt au niveau du Rocher des Abeilles (commune de St Martin de Castillon, Saignon, Castellet), et en aval d'Apt dans le secteur des Gorges de Rocquefure.

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux Rocheux :

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Mammifères :

1304 Grand Rhinolophe
1307 Petit Murin
1308 Barbastelle d'Europe
1310 Minioptères de Schreibers
1313 Petit Rhinolophe
1316 Murin de Capaccini
1321 Murin à oreilles échancrées
1323 Murin de Bechstein
1324 Grand Murin

Principaux enjeux : Maintien des habitats rocheux, peu représentés sur le site mais riche en biodiversité.

Recommandations générales :

- Limiter la fréquentation humaine sur ces milieux

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Associer l'animateur en amont des projets d'aménagement d'escalade.

Point de contrôle : Absence de nouvelles voies d'escalade

Principales caractéristiques du site :

Les principales activités humaines présentes à l'intérieur du périmètre Natura 2000 du site sont liées au tourisme / loisirs et à l'agriculture.

Habitats d'intérêt communautaire :Milieux aquatiques :

3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques

3150-1 Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (*Magnopotamion*)

3250-1 Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3270-1 Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)

3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

3280-1 Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

3280-2 Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable

7220* Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphyllé

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

9340-8 Chênaie pub. med. à Gesse à larges feuilles

9340-5 Chênaie verte supra med. à Buis

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embroussaillage sur calcaires

6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion

6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Milieux Rocheux :

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Poissons :

1138 Barbeau méridional

1131 Blageon

1126 Toxostome

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

1083 Lucane cerf-volant

1088 Grand capricorne

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

1304 Grand Rhinolophe

1307 Petit Murin

1308 Barbastelle d'Europe

1310 Minioptères de Schreibers

1313 Petit Rhinolophe

1316 Murin de Capaccini

1321 Murin à oreilles échancrées

1323 Murin de Bechstein

1324 Grand Murin

Principaux enjeux :

Milieux aquatiques et humides :

- Préserver / restaurer la dynamique naturelle des rivières
- Préserver / restaurer durablement les zones humides
- Permettre le déplacement des espèces

Milieux forestiers :

- Préserver / restaurer les ripisylves et leur continuité (corridor, zone d'alimentation, etc...)
- Conservation des vieux boisements

Milieux ouverts et semi-ouverts :

- Conserver les habitats agropastoraux
- Conserver les terrasses sableuses à *Bassia laniflora* du lit majeur

Milieux rupestre :

- Préserver l'intégrité des milieux rocheux

Recommandations générales :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à l'activité concernée et la respecter
- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative au site sur lequel se déroule l'activité et la respecter
- Identifier les enjeux environnementaux présents sur les secteurs d'activités et les diffuser auprès des adhérents et des usagers (informations dans le DOCOB, auprès de la structure animatrice ou d'autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000,...).
- Éviter toute dégradation des milieux
- Limiter les activités en période de reproduction des oiseaux.
- Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000 d'éventuelles dégradations du milieu
- Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000 l'observation d'espèces rares ou inhabituelles.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 1, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

Engagements communs :

- Avertir et demander à la structure animatrice une expertise concernant les projets d'aménagements ou d'équipements des sites (projets du contractant ou soumis par des tiers) ainsi que des projets de manifestations sportives ou de loisirs et suivre les prescriptions données.
- Ramener avec moi tous mes déchets (organiques ou inorganiques).
- Demander une expertise auprès de la structure porteuse du site lorsque mon activité est susceptible d'impacter sur le milieu
- Ne pas déranger la faune présente sur le site
- Ne pas porter atteinte au milieu naturel : ne pas détruire ou endommager la végétation de berges et ne pas pénétrer dans le lit de la rivière
- Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès
- Effectuer l'entretien de l'équipement en dehors des périodes de reproduction des espèces

Engagements liés à l'adhésion d'une structure collective :

- Envoyer une copie de la charte à tous les adhérents de la structure
- Sensibiliser les adhérents des impacts potentiels sur l'environnement engendrés par la pratique de leur activité (1 réunion par an au minimum).
- Informer les adhérents des autres activités qui s'exercent sur le site et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités

6.3.7 FICHE 7 : ACTIVITES DE CHASSE

Principales caractéristiques du site :

Sur le site Natura 2000, on compte une société de chasse par commune (excepté sur Bonnieux où il en existe deux) avec un effectif moyen d'environ d'une centaine de chasseurs par société.

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

9340-8 Chênaie pub. med. à Gesse à larges feuilles

9340-5 Chênaie verte supra med. à Buis

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embroussaillage sur calcaires

6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion

6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

1304 Grand Rhinolophe

1307 Petit Murin

1308 Barbastelle d'europe

1310 Minioptères de Schreibers

1313 Petit Rhinolophe

1316 Murin de Capaccini

1321 Murin à oreilles échancrées

1323 Murin de Bechstein

1324 Grand Murin

Invertébrés :

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

1083 Lucane cerf-volant

1088 Grand capricorne

Principaux enjeux :

Dérangement de la faune, mortalité d'espèce protégée (Castor d'Europe,...), déchets (munitions usagées,...) dépôts sauvages, piétinement de la flore, fragmentations des milieux avec l'entretien ou la création de sentiers.

Recommandations générales :

- Informer la structure animatrice de toute observation d'espèces protégées en précisant la date et le lieu d'observation.
- Participer à la prévention contre le braconnage en lien avec les agents assermentés

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 6, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Développer des actions de coopération entre les associations de chasse et la structure animatrice du site Natura 2000, afin d'acquérir une meilleure connaissance de l'écologie de l'ensemble des espèces du site et de leur habitat.
- Valoriser par des actions pédagogiques les vertus de l'activité cynégétique en rapport avec les équilibres écologiques.

6.3.8 FICHE 8 : ACTIVITES DE PECHE

Principales caractéristiques du site :

Sur le site Natura 2000, la gestion piscicole est assurée par trois Associations Agréées pour Pêche et de la Protection des milieux Aquatiques (AAPPMA). Il est difficile d'estimer le nombre de pêcheur sur le Calavon et l'Enchrême mais, du fait des périodes d'étiage sévères, l'activité halieutique y est peu pratiquée et se concentre généralement en début de saison.

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux aquatiques :

3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques

3150-1 Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (*Magnopotamion*)

3250-1 Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3270-1 Bidentation des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)

3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

3280-1 Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

3280-2 Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable

7220* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Poissons :

1138 Barbeau méridional

1131 Blageon

1126 Toxostome

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

Principaux enjeux :

Concurrence entre les espèces piscicoles autochtones et allochtones, capture d'espèces protégées, déchets / dépôts sauvages, piétinement de la flore, fragmentations des milieux avec l'entretien ou la création de sentiers.

Rappels du dispositif réglementaire :

La fédération départementale du Vaucluse a élaboré un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) ainsi qu'un Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP).

Recommandations générales :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à l'activité concernée et la respecter
- Informer la structure animatrice de toute observation d'espèces protégées en précisant la date et le lieu d'observation.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 6, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Relâcher immédiatement toute prise d'espèce protégée en prenant les précautions nécessaires à leur survie
- Ne pas lâcher ou relâcher les spécimens appartenant à une espèce considérée comme nuisible (espèces allochtones invasives)
- Avertir et demander à la structure animatrice une expertise concernant les projets d'aménagements ou d'équipements des sites (projets du contractant ou soumis par des tiers) ainsi que des projets de manifestations sportives ou de loisirs et suivre les prescriptions données.
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement piscicole et tenir compte de ses prescriptions

Principales caractéristiques du site :

Elle constitue sans aucun doute l'activité la plus prisée sur le territoire du Parc Naturel du Luberon qui est desservie par des chemins de randonnée très nombreux (GR, GRP...). Le site Natura 2000 de l'Encrême et du Calavon est concerné par certains de ces chemins qui le traverse ou bien, sur quelques faibles portions, se trouvent directement dans le périmètre du site.

Habitats d'intérêt communautaire :Milieux aquatiques :

3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques

3150-1 Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (*Magnopotamion*)

3250-1 Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3270-1 Bidetion des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)

3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

3280-1 Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

3280-2 Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable

7220* Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

9340-8 Chênaie pub. med. à Gesse à larges feuilles

9340-5 Chênaie verte supra med. à Buis

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embroussaillage sur calcaires

6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion

6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Milieux Rocheux :

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Poissons :

1138 Barbeau méridional

1131 Blageon

1126 Toxostome

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

1083 Lucane cerf-volant

1088 Grand capricorne

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

1304 Grand Rhinolophe

1307 Petit Murin

1308 Barbastelle d'europe

1310 Minioptères de Schreibers

1313 Petit Rhinolophe

1316 Murin de Capaccini

1321 Murin à oreilles échancrées

1323 Murin de Bechstein

1324 Grand Murin

Principaux enjeux :

Déchets / dépôts sauvages, piétinement de la flore, dérangement de la faune, fragmentations des milieux avec l'entretien ou la création de sentiers.

Rappels du dispositif réglementaire :

La fédération départementale du Vaucluse a élaboré un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) ainsi qu'un Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP).

Recommandations générales :

- Prendre connaissance de la fragilité des milieux que l'on traverse
- Limiter le nombre de sorties collectives.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 6, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Ne pas quitter les sentiers et les pistes prévus à cet effet
- Ne pas dégrader les milieux (déchets, pollution, etc.)
- Ne pas faire du camping ou bivouaquer hors des sites prévus à cet effet
- Ne pas créer des barrages entravant la libre circulation des peuplements aquatiques, très sensibles en période d'étiage

6.3.10 FICHE 10 : ESCALADE

Principales caractéristiques du site :

Le site Natura 2000 est marginalement concerné par l'activité d'escalade. Deux sites officiels sont présents à l'intérieur du périmètre dans le secteur des Gorges de Roquefure (Apt). A noter également qu'il en existe deux autres en limite extérieure proche du périmètre : le site « Le Bosque » (Apt) qui est prisé par les grimpeurs amateurs, et le site du Rocher des Abeilles (St Martin de Castillon).

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux Rocheux :

8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Principaux enjeux :

Destruction de la végétation rupestre.

Recommandations générales :

- Eviter la fréquentation des hauts de falaise
- Etablir une signalétique la plus discrète possible

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 6, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site N2000 avant d'implanter de nouvelles voies d'escalade
- Délimiter si nécessaire un sentier d'accès au site d'escalade qui évite les zones fragiles et/ou à forte valeur patrimoniale
- Ne pas détruire la végétation rupestre
- Ne pas quitter les sentiers et les pistes prévus pour se rendre au pied des voies ou circuits
- Ne pas faire du camping ou bivouaquer hors des sites prévus à cet effet
- Sensibiliser les adhérents des particularités et de la richesse du site.

6.3.11 FICHE 11 : ACTIVITE MOTORISEE

Principales caractéristiques du site :

Il n'existe pas de circuits autorisés sur le site et en périphérie immédiate mais les activités de sport motorisé sont régulièrement observées dans le lit ou sur les berges du cours d'eau. C'est principalement le cas sur le haut Calavon dans le secteur de St Martin de Castillon, sur le Calavon médian dans le secteur des Gorges de Rocquefure (Apt) et celui de la Virginière (Goult), et sur le Calavon aval dans le secteur des Vignes (Robion), les Hautes Vautes et les Grands Grès (Cavaillon).

Habitats d'intérêt communautaire :

Milieux aquatiques :

3140-1 Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques

3150-1 Plans d'eaux eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (*Magnopotamion*)

3250-1 Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques

3270-1 Bidentation des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)

3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba

3280-1 Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

3280-2 Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable

Milieux forestiers :

92A03 Peupleraie noires sèches méridionales

92A06 Peupleraie blanche

92A07 Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle

92A09 Chênaie-Ormaie méditerranéenne

9340-8 Chênaie pub. med. à Gesse à larges feuilles

9340-5 Chênaie verte supra med. à Buis

Milieux ouverts :

2330 Dunes intérieures avec pelouse ouverte à *Corynephorus* et *Agrostis*

6210 Pelouses sèches semi-naturelles et fasciés d'embroussaillage sur calcaires

Espèces d'intérêt communautaire (DHFF II) :

Poissons :

1138 Barbeau méridional

1131 Blageon

1126 Toxostome

Invertébrés :

1092 Ecrevisse à pattes blanches

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de mercure

Mammifères :

1337 Castor d'Europe

Principaux enjeux :

Dérangement de la faune et destruction d'habitats naturels lors de passage (non autorisés) sur les berges et dans le lit du cours d'eau.

Engagements minimums :

☐ **En plus des engagements et recommandations générales présentés en fiche 6, je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- Ne pas encourager l'ouverture de parcours dans ou à proximité immédiate du site N2000
- Ne pas quitter les voies ouvertes à la circulation

